

Démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier

Activité de participation publique

Demande d'opinion aux conseils de quartier du territoire de la ville de Québec

Date et heure (ou période)

Décembre 2022 à mars 2023

Lieu

Dans les lieux de rencontre habituels des différents conseils de quartier de la ville

Déroulement type de l'activité dans chacun des quartiers:

1. Présentation du déroulement;
2. Lecture des pistes d'action proposées;
3. Période de questions et commentaires du conseil de quartier;
4. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Comité des élus responsables de la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier :

- Mme Marie-Pierre Boucher, conseillère municipale du district de Louis-XIV;
- Mme Bianca Dussault, conseillère municipale du district de Val-Bélair;
- M. Louis Martin, conseiller municipal du district de Cap-Rouge – Laurentien;
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal du district de Saint-Roch – Saint-Sauveur;
- M. Claude Lavoie, conseiller municipal du district Saint-Rodrigue.

Projet

Description du projet et principales modifications

En 2021, la Ville de Québec s'est dotée d'une nouvelle politique de participation publique qui reflète les meilleures pratiques participatives en la matière. En raison des changements de cette politique, le Service de l'interaction citoyenne a entrepris une démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier.

À l'été 2022, lors d'un atelier participatif et d'un questionnaire en ligne, les administrateurs et les administratrices des conseils de quartier ont eu l'occasion de formuler des propositions et d'indiquer celles jugées prioritaires.

De décembre 2022 à mars 2023, les conseils de quartier ont été invités à transmettre leur opinion sur les pistes d'actions prioritaires découlant de l'analyse des résultats du questionnaire en ligne, regroupées sous 5 thèmes :

1. Relations avec l'administration municipale

- Favoriser une collaboration bidirectionnelle entre la Ville et les conseils de quartier afin de permettre une plus grande synergie entre les interventions d'aménagement de la Ville et les besoins exprimés par les citoyens et les citoyennes et les conseils de quartier;
- Favoriser une présence efficace de l'élu ou de l'élue lors des rencontres des conseils de quartier;
- Améliorer le suivi des demandes des conseils de quartier adressées à la Ville.

2. Mobilisation et soutien aux administrateurs

- Augmenter le budget de fonctionnement à 2 500 \$ par année;
- Mettre sur pied un programme de formation et un espace de formation;
- Mettre en place une plateforme numérique permettant l'archivage des documents et favorisant le travail collaboratif;
- Informer et consulter le conseil de quartier plus tôt dans la mise sur pied d'une démarche de participation;
- Favoriser la collaboration entre les conseils de quartier.

3. Révision des règlements actuels

- Permettre la tenue des réunions en mode virtuel et hybride;
- Maintenir l'obligation de réserver un certain nombre de postes d'administrateurs aux hommes et d'administratrices aux femmes afin d'inciter davantage les femmes à s'impliquer au sein des conseils de quartier.

4. Projets d'initiative

- Réviser et bonifier le programme de subvention pour les projets d'initiative afin de le simplifier et de le rendre accessible et prévisible (somme maximale, critères et délais d'attribution);
- Prévoir un accompagnement et des moyens pour diffuser les projets.

5. Outils et pratiques de communication

- Actualiser l'image de marque des conseils de quartier;
- Mettre sur pied une campagne de notoriété des conseils de quartier;
- Offrir un support communicationnel et graphique.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

[Participation citoyenne - Démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier \(quebec.qc.ca\)](https://quebec.qc.ca/participation-citoyenne-demarche-revision-pratiques-fonctionnement-conseils-quartier)

Participation

Les 29 conseils de quartier du territoire de la ville de Québec ont été invités à participer à cette activité de participation publique.

27 conseils de quartier ont transmis leur opinion :

1. Conseil de quartier de l'Aéroport
2. Conseil de quartier du Cap-Rouge
3. Conseil de quartier des Chutes-Montmorency
4. Conseil de quartier de la Cité-Universitaire
5. Conseil de quartier Des Châtel
6. Conseil de quartier de Duberger–Les Saules
7. Conseil de quartier des Jésuites
8. Conseil de quartier de Lac-Saint-Charles
9. Conseil de quartier de Lair
10. Conseil de quartier de Loretteville
11. Conseil de quartier de Maizerets
12. Conseil de quartier de Montcalm
13. Conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf
14. Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides
15. Conseil de quartier du Plateau
16. Conseil de quartier de Pointe-de-Sainte-Foy
17. Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste
18. Conseil de quartier de Sain-Louis
19. Conseil de quartier de Saint-Roch
20. Conseil de quartier de Saint-Sacrement
21. Conseil de quartier de Saint-Sauveur
22. Conseil de quartier de Sillery
23. Conseil de quartier de Val-Bélair
24. Conseil de quartier de Vanier
25. Conseil de quartier du Vieux-Bourg
26. Conseil de quartier de Vieux-Limoilou
27. Conseil de quartier de Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire

Taux de participation : 93%

Opinion des 27 conseils de quartier participants:

<p>Pistes d'action pour le thème 1 (Relations avec l'administration municipale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En accord : 24 (89%) • Partiellement en accord : 3 (11%) • En désaccord : 0 • Sans opinion : 0
<p>Pistes d'action pour le thème 2 (Mobilisation et soutien aux administrateurs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En accord : 22 (81 %) • Partiellement en accord : 5 (19%) • En désaccord : 0 • Sans opinion : 0
<p>Pistes d'action pour le thème 3 (Révision des règlements actuels) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En accord : 13 (48%) • Partiellement en accord : 14 (52 %) • En désaccord : 0 • Sans opinion : 0
<p>Pistes d'action pour le thème 4 (Projets d'initiative) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En accord : 21 (78%) • Partiellement en accord : 6 (22%) • En désaccord: 0 • Sans opinion: 0
<p>Pistes d'action pour le thème 5 (Outils et pratiques de communication) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En accord : 22 (81 %) • Partiellement en accord : 5 (19%) • En désaccord : 0 • Sans opinion : 0
<p>Total pour les 5 thèmes (sur 135 réponses possibles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En accord : 102 (76%) • Partiellement en accord : 33 (24%) • En désaccord: 0 • Sans opinion: 0

Recommandations et commentaires des conseils de quartier participants

(Le contenu de plusieurs recommandations et commentaires a été conservé tel que reçu afin de respecter le sens initial des opinions exprimées. Cependant, certaines parties de texte ont été légèrement modifiées pour une meilleure compréhension. Les recommandations similaires ont été regroupées.)

1. Relations avec l'administration municipale

Relations avec l'administration et les élus

Administration

- Sensibiliser les professionnels de la Ville aux bénéfices de la participation publique.
- Assurer une meilleure collaboration et plus de transparence entre les professionnels de la Ville et les conseils de quartier.
- S'assurer que les employés de la Ville et les élus respectent l'autonomie du conseil de quartier. Éviter qu'ils défendent des projets ou des décisions de la Ville auprès des citoyens ou les blâment si les citoyens s'y opposent.
- Le système de plaintes (311) encouragé par la Ville s'est beaucoup amélioré. Toutefois, il est peu transparent et ajoute parfois une gestion négative des dossiers et des priorités. Dans ces cas, les citoyens doivent faire de la délation et sont perçus péjorativement, ce qui envenime la perception de leurs actions bénévoles. La responsabilité éthique de la Ville de respecter ses propres règlements (et le PPU de Sillery) ne devrait pas être transférée au conseil de quartier.
- Il importe que le Service d'interaction citoyenne garde en tête que la dynamique et la capacité des conseils de quartier à communiquer avec l'administration publique et le politique (décideurs) est colorée également par l'orientation politique de son élu·e et, de ce fait que des conseils de quartier représentés par des oppositions ou des indépendants ont moins d'accès et de facilité à la prise de décision, et de ce fait, sont de facto cantonnés dans un rôle plus militant, ou sont obligés de se retourner d'entrée de jeu vers les médias et les sorties publiques pour faire connaître leurs préoccupations et influencer sur le cours de la prise de décision.
- S'assurer que l'administration publique, pour certains sujets problématiques, adopte une approche proactive avec les conseils de quartier afin de les équiper pour qu'ils soient en mesure de répondre aux questions qui pourraient être émises en assemblée publique.
- Le conseiller en communication de la Ville est un filtre à nos demandes (censure), ses commentaires biaisés et son intervention devraient être réduits au minimum. Sa connaissance du quartier est inadéquate.
- Ne pas imposer un sujet aux conseils de quartier s'il n'y a pas d'obligations légales.

Élus

- Favoriser une collaboration bidirectionnelle entre la Ville et les conseils de quartier afin de permettre une plus grande synergie entre les interventions d'aménagement de la Ville et les besoins exprimés par les citoyens et les citoyennes et les conseils de quartier **(4 mentions)**
- Favoriser une présence efficace de l'élu ou de l'élue lors des rencontres des conseils de quartier; mettre l'emphase sur les suivis demandés, les enjeux ou les projets à venir propre au quartier. Le CQ devrait avoir accès à un membre du comité exécutif lorsque le conseiller municipal du quartier est dans l'opposition. D'autant plus que les pouvoirs décisionnels ont diminué au sein des arrondissements. **(2 mentions)**
- L'assiduité de l'élu(e) est très appréciée, de même que le suivi des questions abordées en assemblée.
- Mettre en place une structure découpée pour la période d'information de l'élu afin de favoriser les échanges avec celui-ci.

- Notre conseil de quartier a une présence très active de notre conseillère et les suivis qu'elle effectue avec la Ville sont efficaces et ne nécessitent pas d'améliorations. Cependant, on n'a pas eu dans le passé cette écoute des directions de services responsables des priorités d'aménagement, ce qui nous donne maintenant des développements domiciliaires énormes sur des espaces restreints, de la congestion routière, un manque de transport en commun et aucun espace pour développer des commerces de proximité et de la perte d'espaces verts et de boisés.
- Nos relations avec l'élue de notre quartier sont déjà excellentes et son suivi est irréprochable.
- La modification des horaires des réunions du conseil municipal ne favorise pas la présence efficace de l'élue lors des rencontres des conseils de quartier.
- Mieux arrimer les pratiques actuelles entre le conseil d'arrondissement et le conseil de quartier.
- Lorsque les élus confient au conseil de quartier le mandat de tenir une consultation publique ou toute mesure de consultation additionnelle, éviter qu'ils influencent le déroulement ou exercent un contrôle sur les réponses du conseil de quartier aux demandes d'opinion.
- S'assurer que les discussions sont équilibrées et respectueuses lors des rencontres où la participation du conseil de quartier est requise, y compris de la part des élus qui se présentent. Exiger, en tout temps, éthique et respect de la déontologie dans les échanges mutuels.
- La collaboration bidirectionnelle doit aussi inclure la conseillère qui accompagne le conseil de quartier afin de faciliter le travail des bénévoles du conseil.
- Une préparation préalable est nécessaire pour les membres du conseil et l'élue(e) afin que les réunions du CQ soient efficaces. Par exemple, envoyer les questions à l'intention de l'élue(e) une semaine à l'avance, ce qui facilite les suivis et évite d'attendre un autre mois avant d'obtenir l'information souhaitée.
- Dans les communications avec les conseils de quartier, mieux définir le rôle de l'élue, du conseiller en consultations publiques et des professionnels de la Ville.

Suivi des demandes

Plateforme numérique

- Implanter une plateforme numérique qui permettrait à tous les conseils de quartier d'effectuer un suivi, en temps réel, des demandes ou recommandations transmises et des réponses de la Ville. **(4 mentions)**
- Mettre en place un outil numérique pour faciliter le partage des réponses obtenues aux administrateurs.

Qualité des réponses

- Répondre à chacune des résolutions du conseil de quartier avec une information complète. **(2 mentions)**
- Donner aux conseils de quartier des réponses concises et claires et s'assurer que l'interlocuteur de la Ville tient compte, autant que possible, de l'objet de la question du conseil de quartier dans sa réponse, afin d'éviter d'avoir à reformuler les questions et de multiples va-et-vient.
- Fournir les rétroactions aux résolutions directement aux conseils de quartier, avec des explications et justificatifs des réponses.
- Rendre obligatoire la rétroaction aux résolutions et mémoires des conseils de quartier adressés à la Ville de Québec et ses organismes mandataires.
- Considérer également une uniformité en qualité quant aux réponses formulées aux résolutions – actuellement, la valeur des réponses dépend largement de l'intervenant qui formule ladite réponse... Il devrait y avoir des « paramètres de qualité ». Si une réponse ne peut être donnée de façon claire et satisfaisante, qu'on nous explique en quoi on ne peut répondre, ou ce qui achoppe, pour éviter de relancer sur le même sujet, car on ne nous donne que des non-réponses ou des réponses excessivement floues.

- Encadrer les employés de la Ville dans la rédaction des réponses ou des suivis, afin d'assurer que la réponse soit à la mesure des attentes.
- Souvent, la Ville ne semble pas bien comprendre les demandes et ne répond pas adéquatement aux préoccupations soulevées.

Délai de réponse

- Assurer un suivi et répondre plus rapidement aux demandes des conseils de quartier (**2 mentions**).
- Améliorer le suivi et la communication avec les conseils de quartier, les citoyens et la Ville.
- S'assurer que les résolutions du conseil de quartier franchissent toutes les étapes administratives rapidement afin de porter le message aux autorités de la Ville. Exiger de celle-ci que des réponses ou réactions soient transmises au conseil de quartier dans un délai minimal et non après des mois, par respect pour les administrateurs qui se sont investis dans le dossier et pour les citoyens qui attendent des résultats.
- Les délais entourant la réponse aux résolutions devraient être revus : il n'y a aucun sens à attendre quelques années pour obtenir un suivi à la suite d'une demande urgente ou à se faire répondre des généralités, même après sept années de relances sur un dossier simple. Un délai de réponse raisonnable devrait être imposé pour éviter qu'une réponse prenne 1 an, 2 ans et même 3 ans.
- Il semble que les réponses et suivis tardent, est-ce que ce serait utile d'aviser les membres de la capacité réelle de la Ville d'assurer les suivis? Par exemple, donner des échéanciers probables.
- Quand des résolutions sont prises, il est difficile de savoir comment elles sont acheminées aux personnes concernées dans l'administration municipale. Obtenir un accusé-réception serait agréable, avec le nom de la personne responsable du dossier pour pouvoir poser des questions si jamais la demande est refusée.

Information

Projets

- Présenter les priorités d'aménagement, de réfection de rues ou des projets de développement à venir. (**2 mentions**)
- Présenter les investissements du PIQ dans l'arrondissement du conseil de quartier par l'administration publique pour bien saisir la portée des dépenses municipales sur le territoire. (**2 mentions**)
- Présenter à chaque CQ, en septembre, ce à quoi s'attendre ou se préparer pour l'année qui vient (en termes de travaux, consultations, etc.).
- Transmettre de l'information concernant le quartier à chaque assemblée du conseil de quartier (travaux à venir, nouvelles entreprises, entreprises qui quittent le quartier, etc.)

Explications

- Il est difficile de faire venir les spécialistes de la Ville au conseil de quartier afin d'avoir des explications (par exemple, sur le tramway ou sur la gestion des feux de circulation).
- Organiser des rencontres de compréhension des enjeux sur les sujets sensibles auxquels au moins un administrateur du conseil de quartier et un élu (responsable des dossiers et/ou membre de l'exécutif) seraient présents.
- Augmenter les rencontres entre les conseils de quartier et les professionnels de la Ville, plus tôt dans les processus de projets pour une meilleure compréhension des enjeux locaux.
- Mieux vulgariser et rendre plus accessible les informations transmises par les professionnels.

- Rendre plus clairs l'organigramme de la Ville, les portes d'entrée et le cheminement des recommandations des conseils de quartier.
- Lors d'une consultation publique où il y a présentation d'un mémoire, prévoir une période de discussion entre les participants et les représentants de la Ville afin de permettre d'apporter les précisions nécessaires à la bonne compréhension du texte.

Statistiques

- Rendre disponibles des données et statistiques par quartier (données publiques disponibles à la Ville)
- Rendre disponible (et si possible présenter) les données et statistiques des requêtes pertinentes du 311 par quartier pour permettre au conseil de quartier de mieux connaître les problématiques variées qui touchent les résidants.
- L'administration publique ou les élus devraient faire un résumé mensuel des plaintes reçues au service 311 dans l'arrondissement au conseil de quartier lors de l'assemblée.

Activités en amont

- Impliquer les conseils de quartier en amont des projets qui ont des incidences sur le quartier et dans les démarches de participation publique. **(2 mentions)**
- Donner accès à plus d'informations et de données en amont pour permettre au conseil de quartier de jouer pleinement son rôle dans le cadre des demandes d'opinions.
- Considérer les conseils de quartier comme des partenaires de premier ordre pouvant collaborer tôt dans le processus décisionnel de la Ville pour ainsi apporter des opinions, bonifications ou modifications en fonction des besoins et réalités des résidants tout en considérant les normes de la Ville de Québec.
- Impliquer le conseil de quartier dans les 1^{res} étapes de l'élaboration des projets et les informer plus vite concernant les projets soumis en consultation (temps de préparation).
- Donner un accès privilégié à l'ensemble de l'information disponible concernant le quartier et cela aussitôt qu'elle est disponible. Ex. projet immobilier, changement de zonage, plaintes et leurs suivis, statistiques, accès aux revenus et dépenses par quartier, etc.

Rôle du conseil de quartier

- Définir formellement le rôle du conseil de quartier et l'inscrire à la Politique de participation publique: « Antenne de proximité de toute la structure de participation citoyenne, il transmet à l'administration des avis et des recommandations émanant de sa propre initiative concernant des enjeux de son quartier. Il émet à la demande de la Ville des opinions sur des modifications réglementaires concernant son secteur. Il exerce avec vigilance une écoute active des citoyennes et des citoyens du quartier, transmet leurs propositions, leurs réactions et leurs plaintes. »
- Élaborer un guide d'accompagnement pour les conseils de quartier du même genre que le guide d'accompagnement pour les projets immobiliers préparé à l'attention des promoteurs.
- Prévoir un moment à l'ordre du jour du conseil de ville et/ou des conseils d'arrondissement, juste avant la période des questions des citoyens, une période pour les questions en provenance des conseils de quartier et portées par un représentant (typiquement la ou le président·e) dûment mandaté·e. Accorder un peu plus de temps pour ces questions/interventions, en considération du statut représentatif de ces interventions, du rôle « d'interlocuteur privilégié » des conseils de quartier, ainsi que de leur fréquence occasionnelle et donc envisagée comme, somme toute, peu accaparante pour le temps des élus municipaux.
- Déposer mensuellement les résolutions du conseil de quartier au conseil d'arrondissement.

Rétroaction

- Prévoir une section de rétroaction spécifique aux conseils de quartier dans le rapport de rétroaction.

2. Mobilisation et soutien aux administrateurs

Budget de fonctionnement

- Nous sommes favorables à l'augmentation du budget de fonctionnement. **(4 mentions)**
- Indexer le budget de fonctionnement annuellement. **(3 mentions)**
- Le résiduel non dépensé de ce budget devrait demeurer à la disposition du conseil de quartier.
- Les fonds octroyés aux conseils apparaissent déjà suffisants (augmentation moins nécessaire).
- Le budget proposé de 2 500 \$ ne représente que 0,19 \$/citoyen (pour 13 570 citoyens en 2016). La Ville pourrait songer à augmenter ce ratio.
- Le budget de 2 500 \$ est ridicule par rapport à la richesse des informations que fournissent les conseils de quartier et la meilleure administration des taxes qui en découle. Le budget devrait suivre l'inflation.

Programme de formation

Contenu et activités

- Mettre sur pied un programme de formation. **(4 mentions)**
- Créer un plan de formation en continu sur le site de la Ville (plusieurs dates de formation, description de la formation, inscription en continu et formulaire en ligne).
- Nous sommes en accord avec la nécessité d'un programme de formation pour accélérer notre fonctionnalité au sein du conseil de quartier avec encore une planification sur quelques mois.
- Le programme de formation devrait contenir un volet Responsabilités légales des administrateurs et un volet Éthique.
- Un gabarit d'un procès-verbal pour faciliter le travail de secrétaire de soutien serait utile. Proposer un formulaire standardisé (fonte, numérotation, ordre...). À utiliser de façon facultative par le conseil de quartier.
-
- Ajouter une formation sur les responsabilités légales des administrateurs.
- Formation sur les sigles et les acronymes.
- Permettre aux administrateurs de mieux comprendre le rôle des différentes instances (ex. conseil d'arrondissement vs conseil municipal), le fonctionnement de la Ville et les étapes dans l'adoption ou la modification des règlements.
- Revoir la formation sur l'urbanisme qui était trop technique, trop axée sur les aspects légaux et très aride. Il serait nécessaire de l'alléger, de la vulgariser et de faire le lien avec des cas concrets.
- Mieux conseiller les administrateurs des conseils de quartier concernant les exigences reliées à leurs responsabilités premières et ajuster la formation dans ce sens.
- Des matrices de compétences pourraient être réalisées par le Service d'interaction citoyenne et les administrateur-trice-s du conseil de quartier, en début d'année et de mandat et hors-séance, afin de permettre aux équipes de mieux connaître leurs forces et faiblesses, et de mieux cibler les formations qui seraient disponibles – exemple : si personne ne sait comment fonctionne l'urbanisme, il appert qu'une formation pourrait être intéressante sur le sujet...
- Offrir une formation et des outils aux secrétaires et secrétaires de soutien concernant la rédaction des procès-verbaux.
- Améliorer la section relative au « Plan d'action » dans le contenu de la formation destinée aux nouveaux administrateurs et intégrer des exemples concrets.

- Définir en quelques mots le rôle et le champ d'action du conseil de quartier et des administrateurs.
- Fournir aux conseils de quartier des lignes directrices écrites sur tous les aspects financiers et administratifs, incluant les projets d'initiative, plutôt que d'avoir à les demander au compte-goutte.
- Donner accès à une trousse de bienvenue et y inclure un élément sur les obligations d'un administrateur-trice qui souhaiterait se porter candidat lors d'une élection, quel que soit le palier (municipal, provincial ou fédéral).
- Envoyer une trousse de bienvenue et des remerciements dans les 5 jours ouvrables aux nouveaux administrateurs (ceci démontrerait indirectement un certain intérêt de la Ville).

Espace Web

- Mettre en place un espace de formation. **(3 mentions)**
- Créer un espace « Coffre à outils » sur la page Internet des conseils de quartier comprenant des capsules et documents utiles.

Inscription et participation

- Le programme de formation devra être suggéré et non obligatoire. Exemple de MOOC.
- Avoir la possibilité d'avoir accès à cette formation en mode hybride serait certes un atout, surtout pour les administrateurs-trices avec une jeune famille.
- Advenant une difficulté de recrutement, donner un délai plus long pour la formation d'un conseil d'administration à la suite de l'assemblée générale annuelle afin d'éviter une dissolution rapide d'un conseil de quartier.
- Les formations offertes aux conseils m'apparaissent déjà suffisantes (augmentation moins nécessaire selon moi).
- La formation n'est pas prioritaire et constitue un empiètement supplémentaire au temps libre des bénévoles. Une courte formation en ligne ou écrite est amplement suffisante.

Plateforme numérique

Outils et utilités

- Mettre en place une plateforme numérique permettant l'archivage des documents et favorisant le travail collaboratif. **(2 mentions)**
- Offrir des outils simples et efficaces qui favorisent l'autonomie des conseils de quartier et assurent la continuité d'une administration à l'autre. **(6 mentions)**
- Une solution infonuagique est essentielle. Une politique de gestion de quelques pages pourrait être proposée par la Ville. Une formation devrait être préparée sur les fonctionnalités des outils, mais aussi sur les meilleures pratiques.
- Le suivi des résolutions devrait faire l'objet d'un déroulement connu et transparent dans un chiffrier accessible à tous.
- Mettre en place un « formulaire automatisé » avec « tableau de bord des suivis » et « répertoire de classement des pièces jointes » pour alléger la gestion de la correspondance au conseil de quartier.
- La mise en place d'une plateforme numérique permettrait d'avoir accès rapidement et efficacement aux anciens PV et anciennes démarches.
- Pour l'instant les membres du conseil d'administration doivent utiliser leurs espaces de stockage numérique personnels qui, tel Dropbox, ne sont souvent gratuits que jusqu'à une certaine limite.
- Créer un espace interactif d'échange entre conseils de quartier, pour une mise en commun des connaissances et de l'expertise dans des dossiers qui pourraient concerner plus d'un quartier (par exemple une artère qui relie plusieurs quartiers, la sécurité routière, la foresterie urbaine) et, plus généralement, le partage des bons coups.

- L'espace collaboratif devrait être plus facile à consulter : recherche par sujet, conseil de quartier, type de document ou date. Aussi, il serait intéressant que les demandes et rétroactions au 311 soient répertoriées (de façon anonyme). Cela pourrait empêcher les demandes répétitives.
- Il y aurait lieu de proposer une plateforme collaborative qui permet non seulement le stockage d'information, mais également d'établir une communication entre les différents conseils de quartiers (communications écrites, partage de résolutions, etc.)
- La gestion des documents et les accès devraient être gérés par les conseils de quartier. Les outils de travail collaboratifs devraient être mis en œuvre et le coût assumé par la Ville, notamment l'abonnement à un logiciel de communication virtuelle comme ZOOM ou Google Meet.
- Créer un registre public des représentations réalisées (avec les parties prenantes, les organismes, les gens d'affaires, les journalistes, etc.) pour assurer la transparence et faciliter la rédaction du rapport annuel.
- Développer un outil (registre) pour le suivi des demandes transmises à la Ville.
- Mettre en place une plateforme numérique permettant l'archivage des documents et favorisant le travail collaboratif. On pourrait ainsi diminuer l'utilisation du papier.
- Dans le but de faciliter l'accès à l'information, mettre en place une plateforme destinée uniquement aux membres des conseils de quartier afin d'y verser des documents administratifs (procès-verbaux, registres de résolutions, études, rapports, etc.).
- La Ville joue son rôle et offre un soutien intéressant. La confection d'une trousse à outils uniformisée est à considérer à travers les conseils de quartier, par exemple : registre de la correspondance (avec certaines fonctionnalités automatisées) ; registre des résolutions (avec génération d'un numéro de résolution standard Ville) ; registre des représentations ; modèle de rapport de représentation ; tableau de suivi du budget de fonctionnement ; projet d'ordre du jour des assemblées ; modèle de procès-verbal ; modèle de compte-rendu de groupe de travail ; modèle de formulaire de demande de budget d'initiative ; modèle de rapport annuel ; tableau de suivi des requêtes effectuées auprès de l'administration municipale ; etc.
- Mettre en place un calendrier interactif rassemblant les activités auxquelles pourraient participer les administrateurs de conseils de quartier.
- Mettre en place une plateforme numérique qui permet de suivre les dossiers (ex. service de suivi de Poste Canada, TAL) et de déposer des demandes en tout temps. Un outil beaucoup plus flexible qui facilite la mobilisation.

Utilisation de « Google Drive »

- En ce qui a trait à la plateforme numérique permettant l'archivage des documents et favorisant le travail collaboratif, nous recommandons à la Ville d'épauler les conseils de quartier dans l'utilisation de Google Drive plutôt que de tenter l'implémentation d'une nouvelle plateforme.
- Avoir accès à une plateforme web de partage des documents de type « Google Drive » ou autre pour faciliter l'échange et les modifications des documents, et ce, sur une base volontaire.

Gestion des courriels

- Créer une boîte courriel et une adresse courriel pour chaque conseil de quartier. Cela éviterait aux membres du conseil d'administration de devoir utiliser leur adresse personnelle, et faciliterait aussi l'archivage et le suivi des dossiers à la suite de changements au conseil d'administration.
- Avoir une adresse officielle de la Ville pour la réception des messages, mais de façon directe, sans transit.

Consultation des conseils de quartier

- Les conseils de quartier devaient avoir l'occasion d'énoncer leurs besoins en regard de la plateforme numérique qui sera déployée.

Activités en amont

- Informer et consulter le conseil de quartier plus tôt dans la mise sur pied d'une démarche de participation publique. **(5 mentions)**
- Au regard des nouveaux projets, la Ville devrait impliquer le conseil de quartier en amont, qu'il s'agisse de projets privés ou publics, quitte à exiger du conseil la discrétion et une absence de conflit d'intérêts. Il faut tout faire pour que le conseil de quartier soit impliqué.
- À plusieurs reprises, la Ville a amorcé des projets-pilotes afin de répondre à des pétitions signées par un groupe de citoyens, sans consulter l'ensemble des citoyens concernés et sans impliquer le conseil de quartier en amont (ex. parc canin, fermeture de l'intersection du boulevard Laurier et Joseph-Rousseau).
- Consulter et informer le CQ ainsi que l'ensemble des citoyens concernés par un projet lors des différents types d'activités de participation publique.
- Être informé·e·s et consulté·e·s plus tôt dans la mise sur pied d'une démarche de participation. En vous rappelant que nous sommes tous des bénévoles et que la gestion du temps est importante pour tous. Pouvoir planifier des réunions d'une durée raisonnable, soit environ 2 h, est essentiel. Il faut en plus considérer que souvent, des comités pléniers sont à l'horaire dans le courant d'un mois pour permettre de mieux discuter librement ensemble, et par conséquent raccourcir les réunions officielles. Il est important également que nous ayons un délai minimal de 60 jours et idéalement de 90 jours pour toute demande d'opinion et/ou de consultation. Ceci nous permettrait d'analyser adéquatement le sujet, d'obtenir des réponses à nos questions au préalable pour prendre une décision favorable ou non ou encore pour rédiger un mémoire sur le sujet, le tout après des discussions en plénier entre les administrateurs. De là l'importance de connaître au moins sur un horizon de 6 mois à l'avance, le nombre de demandes d'opinion, de consultations et/ou d'informations et ce, pour chaque mois, tout en sachant qu'il pourrait y avoir place à de la flexibilité pour des changements à court terme. Cela démontrerait un signe de respect pour tout le travail des administrateur·trice·s.
- Nous sommes en désaccord: de donner notre avis sur les parties prenantes à inviter lors d'une démarche de participation publique. D'être mieux encadrés ou que l'on nous interdit des rencontres privées avec des promoteurs de projets. Cette dernière restriction est-elle applicable aussi aux conseillers municipaux ?
- Lors d'une consultation tenue par un conseil de quartier, l'informer de tous les commentaires des citoyens reçus par la Ville sur le sujet avant que le conseil de quartier ne se prononce.

Collaboration entre les conseils de quartier

Activités

- Augmenter l'offre d'activités collaboratives entre les conseils de quartier et prévoir des périodes d'échanges entre les administrateurs ainsi que de partage d'expérience sur des sujets communs (ex. : projets d'initiative) **(5 mentions)**
- Prévoir une journée d'échange et de formation ouverte à tous les administrateurs et administratrices de conseil de quartier, offerte une fois l'an ou une fois par deux ans, en formule essentiellement présentielle.
- Augmenter le nombre d'activités collaboratives entre les conseils de quartier, celles-ci sont aussi pertinentes afin d'en connaître davantage sur les actions et projets des autres conseils de quartier.
- Organiser une fois par année en mode présentiel une rencontre de tous les présidents / présidentes des conseils de quartier, afin de discuter des enjeux communs ou spécifiques et ainsi voir des collaborations possibles. La Ville de Québec pourrait alors présenter et expliquer les enjeux à venir. **(2 mentions)**
- La charge de travail des administrateur·trice·s est déjà suffisamment lourde et nous ne pouvons pas financer ce genre d'activités avec nos propres budgets de fonctionnement. Les tables de concertation exercent un rôle très important particulièrement sur un thème très spécifique.

Communication

- Avoir une façon de communiquer avec l'ensemble d'un conseil d'administration de conseil de quartier et pas uniquement le président qui reçoit les courriels de l'adresse Ville. Peut-être un forum?
- Développer un mécanisme d'échanges entre les conseils de quartier d'un même arrondissement.

Tables

- Créer une Table de concertation et d'échanges des conseils de quartier par arrondissement.
- Intérêt pour une table des présidents de conseil de quartier, avec un accompagnement offert par la Ville.
- Il pourrait être intéressant que le Service de l'interaction citoyenne aille plus loin que de simplement favoriser la collaboration, et mette en place une instance ou des séances concernant l'ensemble des conseils de quartier, hors de consultations. Par exemple, systématiser une Table des président.e.s des conseils de quartier qui pourrait se rencontrer 2 fois par an, pour s'offrir un état des lieux quant aux initiatives menées dans les diverses instances, et favoriser le métissage lorsque des expertises similaires pourraient également être réalisées.
- Une reconnaissance d'office devrait être offerte par le Service de l'interaction citoyenne et la Ville de Québec aux initiatives de concertation (tables) qui se mettent en place à l'initiative de conseils de quartier, et qui effectuent cette mise en place en bonne et due forme, en respectant un cadre précis quant à leur structuration (mission, fonctionnement, etc.).
- Ne pas promouvoir uniquement les échanges entre président(e) de CQ, mais l'ensemble des administrateurs.

Outils de collaboration

- L'abonnement à un logiciel de communication virtuelle et les rencontres hybrides conviendraient tout à fait à ce genre de collaboration.
- Mettre en place un groupe Facebook qui permettrait notamment de communiquer avec les administrateurs ainsi que de créer des événements Facebook pour les informer au sujet des ateliers ou rencontres à venir.
- Mettre en place un espace de partage de bons coups des conseils de quartier sur une plateforme collaborative et en faire la promotion auprès des autres conseils de quartier et de la population.
- Un système de communication entre les conseils de quartier et une infolettre publiée par la Ville informant des différents travaux menés par les conseils de quartier seraient des façons simples de favoriser une collaboration entre les conseils de quartier.

Information

- Informer le conseil de quartier des plaintes formulées par des résidents du quartier afin d'éclairer les administrateurs du conseil de quartier sur les problématiques particulières sur le territoire.
- Sensibiliser les professionnels de la Ville aux bénéfices de la participation publique afin qu'ils transmettent des réponses détaillées et complètes et démontrent une réelle ouverture aux préoccupations des conseils de quartier.

Rétention, motivation et reconnaissance des administrateurs

Rétention

- Favoriser l'élaboration d'un plan d'action pour attirer et conserver les administrateurs. Un exemple d'improvisation et de démobilité : Actuellement, on demande une opinion du conseil de quartier alors que plusieurs des administrateurs sont arrivés en mai. En plus, cette demande va monopoliser une bonne partie des prochaines rencontres sans aucun respect de l'agenda du CQ ou du plan d'action qui avait été établi.
- Il est essentiel que la charge de travail des conseils de quartier soit équilibrée dans le temps, en ayant une bonne planification.

Allocation

- Des jetons de présence devraient faire l'objet d'une réflexion.
- Concernant le fonctionnement des conseils de quartier, il serait intéressant que nous puissions avoir accès à une « allocation » raisonnable une fois par année pour tous les administrateur·trice·s pour tenir une activité de socialisation de groupe. Cette activité permettrait de créer des liens et de renforcer la motivation des administrateur·trice·s ainsi qu'une forme de reconnaissance de leur travail tout au long de l'année.
- Considérer une compensation au moins symbolique des membres du conseil d'administration sous forme d'une « allocation bénévole » ou un « jeton de participation » pour la présence aux rencontres publiques du CA. Trop souvent, lors de rencontres avec des parties prenantes (représentants d'organismes, élus, fonctionnaires, etc.), les administrateurs des conseils de quartier sont les seules personnes autour de la table à ne recevoir aucune compensation pour le temps qu'ils contribuent au cheminement des affaires publiques.
- Développer des mesures incitatives (financières ou non) pour stimuler la présence et la participation des administrateurs et faciliter le recrutement.

Reconnaissance

- Que la Ville continue la formule de reconnaissance actuelle avec les invitations à assister à un spectacle tous ensemble.
- Exercé avec responsabilité, le mandat de l'administrateur exige une implication conséquente qui se traduit par de nombreuses heures consacrées chaque semaine en collecte continue d'informations, en réunions préparatoires, en discussions sur des points d'intérêt susceptibles d'être amenés en assemblée publique. Ce travail, actuellement bénévole, doit être reconnu à sa juste valeur par la Ville.

3. Révision des règlements actuels

Réunions en mode virtuel et hybride

- Permettre la tenue des réunions en mode virtuel et hybride. **(8 mentions)**

Critères et balises

- Permettre la tenue des réunions en mode virtuel et hybride avec des critères bien définis afin de rejoindre plus de participation tout en assurant la présence d'un minimum d'administrateurs en salle.
- Permettre la tenue de rencontre hybride, avec l'exigence d'un nombre minimal d'administrateurs en salle (50% des membres élus ou minimum 3 administrateurs).
- Établir des balises pour la tenue de réunion en mode hybride (ex. : nombre minimal d'administrateurs présents dans la salle, animation dans la salle, modalités de vote, etc.)
- Le mode hybride devrait être réservé au public – pour favoriser les questions et la participation des citoyens et citoyennes, mais il importe que les administrateurs et administratrices soient en présentiel, sur place, dans les salles réservées par le Service de l'interaction citoyenne. Le virtuel, pour les administratrices et administrateurs, pourrait être un facteur de démobilitation, ou rendre plus difficiles la bonne tenue et l'animation des réunions (par exemple, si 6 administrateurs ou administratrices sont présents en virtuel, et 5 sont présents en salle...).
- Il importe que le mode hybride soit mis en place dans le respect des administrateurs et administratrices pour s'assurer que les échanges sont respectueux et éviter des interventions anonymes de certains citoyens. Diffuser les échanges de la plateforme de visio-conférence sur un écran pour que les participants en salle voient ce que les participants à distance écrivent.

- Toujours avoir un lieu physique pour la tenue des réunions. Le CA en présentiel; le quorum doit être maintenu en mode présentiel, le mode virtuel à considérer comme une mesure de dépannage pour les membres du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration en virtuel devraient avoir droit de vote. Pour le public, analyser la possibilité de "créer un événement" où il serait possible d'entendre ce qui se dit, mais sans pouvoir intervenir.
- Nous devrions pouvoir être capable de tenir des réunions en mode virtuel et/ou hybride, tout en accordant préséance au mode présentiel.
- Autoriser la participation virtuelle d'un administrateur·trice à une rencontre en présentiel du conseil de quartier avec droit de vote, sans en limiter le nombre de fois, sauf pour l'AGA. Cette disposition pourrait éviter que des réunions mensuelles soient annulées à la dernière minute pour cause de tempête de neige ou pour un risque du quorum non atteint, par exemple.
- Nous sommes en accord avec la possibilité d'avoir le choix de tenir une réunion en mode hybride. Des critères communs devraient également être établis, et ce, en collaboration avec les conseils de quartier.
- Nous sommes en désaccord: pour obliger la présence en salle d'au moins 50% des administrateur·trice·s d'un conseil de quartier. Pourquoi nous exiger de telles règles? Les paliers supérieurs ont-ils une telle contrainte ?

Avantages

- La tenue des réunions hybrides favoriserait la participation d'administrateurs plus jeunes à notre avis, afin de concilier la vie de famille plus facilement.
- Ajouter le mode hybride augmenterait l'inclusivité (personnes à mobilité réduite, avec de jeunes enfants, etc.) et pourrait augmenter la présence citoyenne.
- Le mode hybride est devenu une obligation afin d'attirer le plus de citoyens / citoyennes possible aux séances des conseils de quartier et de permettre aussi aux administrateurs / administratrices d'assister aux rencontres des autres conseils de quartier.
- Le mode hybride pour les conseils de quartier permet une plus grande participation du public et est mieux adapté pour plusieurs personnes qui souhaitent s'impliquer bénévolement dans les conseils de quartier (par exemple pour ceux et celles qui ont de jeunes enfants, une santé fragile ou qui doivent souvent se déplacer à l'extérieur).
- Le mode virtuel semble permettre une participation plus nombreuse au conseil de quartier. Le mode hybride ajoute de la complexité, mais semble essentiel pour permettre des discussions enrichissantes.

Conditions techniques

- La tenue d'assemblées hybride exige de bonnes technologies, et si possible une personne (employé·e) dédiée à la technique.
- Le conseil de quartier est favorable au mode hybride, mais à la condition que les salles soient convenablement équipées pour garantir la qualité de la visioconférence, ce qui n'est pas le cas dans la salle actuelle du centre communautaire Édouard-Lavergne.
- Maintenir une convivialité/fluidité dans un mode hybride (autant qu'en personne) pourrait être un défi.
- Si le mode hybride est techniquement difficile, le Facebook « live » pourrait être une option intéressante pour permettre aux citoyen·ne·s d'entendre les discussions.

Composition du conseil d'administration

Parité

- Maintenir l'obligation de réserver un certain nombre de postes d'administrateurs aux hommes et d'administratrices aux femmes « afin d'inciter davantage les femmes à s'impliquer au sein des conseils de quartier ». **(8 mentions)**

Parité avec modifications

- Il est proposé d'ajouter la phrase suivante à la fin de cette piste d'action : « et afin d'assurer une participation représentative des hommes ».
- Continuer à réserver des postes aux hommes et aux femmes dans un souci d'équité, mais en réservant deux postes pour promouvoir la représentativité des minorités et de la diversité (culturelle, de genre, de profils de connaissances, générationnelle, minorité visible, etc.). Nous croyons que cette modification pourrait encourager les administrateurs à rechercher un meilleur équilibre et une meilleure représentativité de leur population au sein des conseils d'administration des conseils de quartier.
- Maintenir l'exigence de la parité homme/femme lors des élections à l'AGA, mais permettre qu'un poste resté ou devenu vacant en cours d'année puisse être attribué sans égards au genre.

Compositions différentes

- Considérant l'importance de conserver des postes d'administrateurs réservés aux femmes, le conseil de quartier est favorable, mais propose de l'exprimer sous forme de pourcentage, en établissant un maximum de 60 % de postes réguliers occupés par un genre, que ce soit homme, femmes, ou autre identité de genre. Par ailleurs, plus de souplesse dans la cooptation serait préférable : accepter le bulletin d'une personne candidate défaite, moins de signatures et postes plus longs pour ceux qui se joignent en cours d'année.
- Concernant la composition du conseil d'administration, le libellé devrait être modulé et actualisé pour permettre une évolution au fil du temps afin de tenir compte des réalités ethnique et de genre, etc. Il faut être inclusif.
- Lors de l'assemblée annuelle, permettre à une femme d'occuper un poste réservé aux hommes si l'un de ces postes demeure libre autrement et vice versa pour un homme (pour 1 an seulement), et ce, uniquement si cela permet au conseil d'administration d'atteindre le quorum pour l'année suivante. L'objectif n'est pas de remettre en question les mécanismes procéduraux pour favoriser la parité des genres sur le conseil d'administration, mais uniquement d'éviter le risque de dissolution d'un conseil de quartier.
- Concernant l'obligation d'avoir un certain nombre de postes pour les hommes et les femmes, le règlement pourrait-il comprendre des exceptions dans un cas où, par exemple, tous les postes dédiés aux femmes ne sont pas pourvus et d'autres hommes voudraient se présenter, ces postes pourraient-ils exceptionnellement être pourvus par des hommes afin d'assurer que tous les postes soient pourvus?
- Heureusement, la participation des femmes a beaucoup augmenté. Bien que cet objectif soit toujours important, il serait opportun de tenir également compte de l'importance d'assurer un certain équilibre dans la représentation hommes/femmes. S'il reste des postes hommes ou femmes non pourvus, ils pourraient l'être par un homme ou une femme. L'important, c'est d'avoir des citoyens qui s'impliquent.
- Comme pratique énoncée pour les postes au conseil de quartier, les personnes ne désirant pas s'identifier comme homme ou femme, celles-ci devraient pouvoir choisir si elles désirent appliquer sur un poste homme ou femme en regard de la disponibilité de ceux-ci. Ceci ne nécessiterait pas de changement à la réglementation et aiderait à leur inclusion.

- Nous suggérons d'abandonner la politique de quotas hommes/femmes. Nous ne sommes pas certains qu'il y ait encore un enjeu majeur de participation féminine. La pérennité des conseils peut même être mise en danger avec cette politique qui pourrait exclure des gens motivés à s'impliquer sur la base de leur sexe. La représentativité devrait plutôt viser les minorités visibles ou la représentativité socio-économique des gens du quartier. De plus, la catégorisation homme/femme pourrait être perçue comme non-inclusive ou discriminatoire.
- L'obligation d'un nombre égal de femmes et d'hommes ne tient plus en 2023. Il est déjà difficile de trouver des administrateurs / administratrices voulant s'impliquer. Se limiter en fonction des genres ne favorise pas la participation de tous et toutes et peut même devenir discriminatoire.
- Il faudrait avoir la liberté de pourvoir un poste vacant avec la candidature disponible, même si elle n'est pas du sexe concerné. Le statu quo pour les sièges élus (4 résidents hommes, 4 résidentes femmes) est jugé adéquat.
- Mettre en priorité la proposition visant à faciliter l'accès et encourager la participation des citoyens.
- Un administrateur propose de retirer « afin d'inciter davantage les femmes à s'impliquer au sein des conseils de quartier ». Une administratrice souligne que des citoyens non-genrés pourraient se sentir lésés. Les administratrices et administrateurs du conseil de quartier conviennent de passer au vote sur la seconde proposition de cette piste: Favorable : 3, Défavorable : 2, Partiellement : 1, Abstention : 0.

Quorum

- Permettre l'atteinte du quorum, peu importe le mode d'assemblée : présentiel, virtuel ou hybride.
- Il faudrait aussi pouvoir modifier le quorum à un pourcentage des administrateurs élus et non un nombre d'administrateurs. Le mode hybride pour les assemblées devrait être accessible le plus tôt possible pour favoriser le quorum.
- Autoriser l'atteinte du quorum en mode virtuel.
- Modifier la définition du quorum afin que celui-ci représente un pourcentage des administrateurs élus qui sont présents (ex.: 60%), et non un nombre prédéfini.
- Autoriser la possibilité de manquer plus de trois présences consécutives selon certains critères et de permettre le retour au conseil sans difficulté si le nombre maximum de 11 administrateur.trice.s n'est pas atteint.
- Le quorum chez les administrateurs pourrait être partagé 50\50.
- Que le quorum soit révisé pour permettre de tenir compte des présences en mode virtuel, sans restriction pour avoir un nombre défini en présentiel.

Éthique et déontologie

- Un code d'éthique pourrait être établi pour les conseils de quartier. Ajouter un règlement permettant aux administrateurs de poser des actions en cas de non-respect de ce code.
- Mieux encadrer les comités de travail des conseils de quartier dans le Règlement sur leur fonctionnement afin qu'ils ne soient pas utilisés comme des groupes de discussion, au profit des promoteurs immobiliers ou encore, comme banc d'essai pour des équipes de projet de la Ville. Ex. Les rencontres du Bureau de projet du tramway tenues avec quelques administrateurs de conseils de quartier, en amont des séances d'informations publiques sur le tramway, ont été considérées incorrectement comme des rencontres tenues avec le conseil d'administration.

Élection et cooptation

- Modifier la réglementation de façon à permettre, lors de la démission d'un administrateur en cours de mandat, son remplacement par une cooptation.

Trésorerie et financement

- Assouplir les règles de la trésorerie en permettant au trésorier, appuyé d'un autre membre de l'exécutif du conseil d'administration, d'autoriser toute dépense inférieure à 200 \$ sans qu'il soit nécessaire que ce soit approuvé par une résolution du conseil d'administration.
- Permettre aux tables de concertation d'avoir leur propre budget de fonctionnement.
- Enlever la nécessité d'adopter une résolution à chaque rencontre pour payer la secrétaire de soutien.

Territoire des quartiers

- Harmoniser les limites des quartiers avec les divisions administratives. Frontières administratives versus frontières historiques (sociales et religieuses).

4. Projets d'initiative

Programme de subvention

- Augmenter le pouvoir d'initiative des conseils de quartier et réserver un budget pour bonifier les initiatives citoyennes locales qui passent par le budget d'initiative du conseil de quartier.
- Mieux faire connaître le programme de subvention et améliorer son accessibilité.
- Rendre admissible au financement une deuxième édition d'un projet d'initiative. Cette limite est décevante tenant compte du temps investi bénévolement.
- Laisser aux conseils de quartier les sommes qui ne sont pas dépensées, afin de leur permettre de bonifier d'autres activités ou d'effectuer l'achat de matériel pour des projets en cours.
- Simplifier la procédure pour les projets d'initiative et clarifier ce qui est et n'est pas acceptable pour la ville. La possibilité de développer des initiatives en partenariat avec la ville devrait être explorée : petits projets pilotes, documentation d'un phénomène, etc. Une approche de type budget participatif, où le conseil consulte les citoyens à partir d'une liste de projets proposés par la Ville serait une approche envisageable.
- Apporter plus de souplesse à l'octroi de petits montants provenant du budget de fonctionnement pour de la visibilité ou même la commandite à des événements qui soutiennent la vie de quartier (marchés, fêtes, activités, etc.), quitte à fixer un montant maximal à l'avance et une procédure transparente.
- Réviser et bonifier le programme de subvention pour les projets d'initiative afin de le simplifier et de le rendre accessible et prévisible (somme maximale, critères et délais d'attribution);
- L'état actuel du budget consenti au conseil de quartier est nettement insuffisant pour lui permettre d'amorcer des projets d'initiative.
- Nous appuyons les deux pistes d'actions visant à augmenter le pouvoir d'initiative des CQ. Nous proposons à la Ville d'agir comme accélérateur de microprojets.
- Alléger le processus des décisions d'attribution des subventions aux projets d'initiatives pour plus d'efficacité et de rapidité. Reconsidérer la centralisation des décisions au niveau du comité exécutif ; considérer un retour de ces décisions, somme toute de petite envergure, au niveau du conseil d'arrondissement.

- Structurer les budgets d'initiatives pour soutenir les conseils de quartier à la hauteur de leur proactivité et selon l'ambition de leurs projets.
- Ne pas fixer un cadre financier trop prévisible, car ces limites peuvent aussi avoir un effet d'éteignoir, ou à l'inverse, amener les conseils de quartier à solliciter essentiellement du financement d'ordre privé pour financer leurs activités (comme c'est le cas actuellement).
- Effectuer une réelle réflexion avec les conseils de quartier qui réalisent de nombreux projets, afin de bien définir le cadre de possibilité et ainsi éviter une approche « top down ».
- Prévoir des modalités permettant des dépenses avant une résolution pour faciliter la gestion des initiatives et fixer un montant maximal préautorisé.
- Réviser et bonifier le programme de subvention pour les projets d'initiative afin de le simplifier et de le rendre accessible et prévisible (somme maximale, critères et délais d'attribution).
- Offrir la possibilité aux Tables de concertation d'avoir accès aux programmes de subvention. Ces tables sont composés d'administrateurs de conseils de quartier et permettent une centralisation d'enjeux communs.
- Intégrer les projets d'initiatives aux projets du quartier en collaboration avec les ressources dont dispose la Ville. Évaluer la possibilité que le conseil de quartier élabore un projet important, mais qu'il soit par la suite réalisé par la Ville.
- Avoir des lignes directrices claires permettrait de rassurer tous les administrateurs·trice·s. Très important de connaître les critères et les délais d'attribution, ainsi que la possibilité de déposer des demandes en tout temps.
- Afin de faciliter l'accès aux subventions, établir des critères et présenter aux conseils de quartier des exemples de projets à faire ou ne pas faire. Compléter de telles demandes n'est jamais facile et demande beaucoup de temps de la part des administrateurs·trice·s pour bien choisir ses mots et synthétiser les idées à mettre en valeur.
- Simplifier le processus de demande d'un projet d'initiative et les autoriser dans un délai très raisonnable, 2 mois par exemple.
- Démarrer une initiative pour expérimenter les budgets participatifs tels que promu par le Centre d'écologie urbaine.
- Accélérer le processus d'analyse et d'acceptation d'un projet d'initiative et permettre la demande d'un tel projet en tout temps et non seulement à date fixe.
- Établir une arborescence décisionnelle qui permettrait de qualifier rapidement la pertinence d'un projet.
- Éviter de réserver un pourcentage du financement pour la réalisation de projets à caractère ludique, esthétique ou artistique et d'octroyer des subventions au prorata du nombre de citoyens dans le quartier.

Accompagnement des conseils de quartier

Information

- Mieux informer les administrateurs sur les programmes de subvention auxquels les conseils de quartier sont admissibles et sur les projets des autres conseils de quartier.
- Chaque année, après les assemblées annuelles, transmettre aux administrateurs de l'information concernant le programme et les informer des modifications éventuelles de celui-ci.
- Fournir aux conseils de quartier une grille uniforme leur permettant de compléter les demandes de projets d'initiative.

- Il y a effectivement un flagrant manque d'information et de transparence concernant les projets d'initiatives et leur fonctionnement. Actuellement, les informations disponibles circulent de façon informelle entre CQ. Il n'y a pas vraiment de documentation officielle disponible.
- Les projets d'initiative sont toujours nébuleux.
- Pour les projets d'initiative, ce n'est pas évident à faire, car il faut beaucoup de temps pour la recherche, le montage, trouver les partenaires, le budget et finalement la création de l'activité. De plus, il faut qu'il réponde à tous les critères de la Ville, il faut entrer dans le labyrinthe municipal pour travailler avec le bon service et faire les demandes dans les délais, etc.

Soutien

- Prévoir un accompagnement et des moyens pour diffuser les projets.
- Donner accès aux ressources compétentes de la Ville pour l'élaboration et l'amélioration des projets d'initiatives.
- Revoir le fonctionnement du budget d'initiative afin d'offrir du support de la part d'un de ses professionnels ou encore un support financier afin de couvrir des honoraires en amont d'une demande concrète de projet;
- Offrir plus de support et d'aide pour mener des projets au sein des quartiers. Des professionnels pourraient aussi être mis à la disposition des conseils de quartier pour mener à bien les projets (professionnels en communication à titre d'exemple pour assurer la partie diffusion des projets).
- Revoir le fonctionnement du budget d'initiative afin d'offrir du support de la part d'un de ses professionnels ou encore un support financier afin de couvrir des honoraires en amont d'une demande concrète de projet
- L'accompagnement est essentiel pour réaliser des projets dans un conseil de quartier.
- Nous trouvons que notre conseil de quartier a souvent de bonnes intentions et plusieurs idées, mais rarement qu'un projet débute réellement. Un accompagnement pour les projets d'initiative nous semble être une excellente idée.
- Selon l'expertise présente au sein des conseils de quartier, l'accompagnement peut être aussi nécessaire sur le plan de la réalisation, et pas seulement de la diffusion donc on accueille favorablement le soutien à la préparation des projets, qui est essentielle.

Diffusion des projets

- Créer un espace réservé à faire connaître les réalisations des conseils de quartier en matière de projets d'initiative à l'exemple de ce qui existe déjà pour les projets réalisés dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024.
- Faire connaître les initiatives des conseils de quartier dans une publication annuelle afin que les idées de projet circulent.
- Faire connaître localement la teneur des projets sur une base annuelle, mettant en valeur le travail des administrateurs des conseils de quartier.
- Prévoir un accompagnement et des moyens pour diffuser les projets pour faciliter le travail des conseils de quartier et éliminer l'inconnu de la charge de travail.

Collaboration

- Permettre à plusieurs conseils de quartier de présenter conjointement un projet et pouvoir bénéficier d'un budget plus important.
- Une liste des projets proposés ou en cours fournirait des idées aux conseils de quartiers.
- Éviter que les projets d'initiative soient exécutés conjointement avec d'autres conseils de quartier.

Autonomie des conseils de quartier

- Donner aux conseils de quartier une marge de manœuvre pour le choix des actions et des projets d'initiative.
- Accorder une marge de manœuvre minimale pour la réalisation en toute autonomie de projets locaux, qu'ils soient proposés par les administrateurs ou par des citoyens qui alertent le conseil sur une problématique. Cette autonomie d'intervention locale dynamiserait les échanges dans le secteur et rendrait visibles des actions du conseil qui ne le sont pas dans le fonctionnement actuel.

5. Outils et pratiques de communication

Logo et image de marque

- Actualiser l'image de marque des conseils de quartier. **(2 mentions)**
- Actualiser et standardiser l'image des conseils de quartier.
- Rajeunir le logo et le visuel des conseils de quartier pour les rendre plus adaptées à la dynamique des communications actuelles.
- Les CQ devraient avoir le choix de recevoir un financement pour leur image graphique s'ils désirent se doter d'une image qui leur soit propre.
- Améliorer l'image des conseils de quartier. Avant de savoir ce qu'il faut faire, il faudra mesurer la perception des gens, sans quoi il sera impossible de savoir si une éventuelle démarche a porté fruit.
- Rafraichir l'image du conseil de quartier en mettant à sa disposition temporairement des ressources en communication (infographiste, vidéaste, etc.)
- Notre logo mérite d'être rajeuni par la création d'un nouveau logo pour considérer les changements démographiques.
- Actualiser l'image de marque des conseils de quartier et moderniser le logo, mais utiliser un arrière-plan personnalisé sur les sites et les documents, basé sur une caractéristique du quartier (photo d'activités de participation citoyenne ou de lieux identitaires du quartier)
- Il risque d'y avoir défi entre l'image de marque des conseils de quartier, et celle d'un conseil de quartier. Il y a un défi entre la notoriété générale des conseils de quartier, et la notoriété d'un conseil de quartier à l'intérieur de son milieu. Il n'y a pas place au « one size fits all ». En ce sens, le support est peut-être plus probant, que des mesures « obligatoires ».
- Parler d'image de marque est un peu exagéré. Beaucoup de citoyens ignorent même l'existence de leur conseil de quartier.
- Est-ce pour redorer l'image de la Ville ? Ou les élus seront plus à l'écoute de nos besoins et nous aideront à actualiser nos demandes ?

Campagne de notoriété

- Mettre sur pied une campagne de notoriété des conseils de quartier. **(4 mentions)**
- Insister sur le fait que le conseil de quartier est l'interlocuteur privilégié de la Ville sur les questions qui touchent l'amélioration de la qualité de vie dans un quartier.
- Publiciser davantage d'information concernant le fonctionnement des conseils de quartier et ce qui ressort de leurs assemblées.

- Travailler plus fort afin de faire connaître les conseils de quartier et son aspect inédit ailleurs en province, etc. Encore trop de résidants ne connaissent pas le rôle des conseils de quartier et le fait que les membres sont bénévoles.
- Réaliser une campagne de notoriété des conseils de quartier pourrait faciliter le recrutement des administrateurs, en faisant connaître « nos bons coups » à la population.
- Augmenter la notoriété des conseils de quartier pour aider le recrutement de membres au sein du conseil d'administration.
- Le recrutement de nouveaux administrateurs serait favorisé, entre autres par une meilleure diffusion des sujets discutés lors des assemblées, des résolutions adoptées des suivis demandées à la Ville ainsi que des actions obtenues.
- Un renouvellement plus accrocheur (pas du copier-coller) des incitations à s'intéresser aux conseils de quartier et en devenir administrateur·trice·s serait souhaitable.
- Concernant la campagne de notoriété des conseils de quartier, nous avons de la difficulté à recruter de nouveaux membres et la population en général ne connaît pas toujours bien les CQ.
- Utiliser les médiums de la Ville pour faire connaître les membres et les activités des différents conseils de quartier.
- Les conseils de quartier sont les premiers à entendre les réactions des citoyens et à devoir expliquer les décisions qui leur semblent inconséquentes. D'où l'importance de clarifier le rôle des conseils de quartier.
- Nous appuyons toutes les propositions en ce sens. Nous proposons aussi de publiciser davantage les actions des conseils de quartier.
- Excellentes idées! Plus on fera parler des conseils, plus il y aura de participation.
- Que la Ville fasse de la promotion sur le rôle des conseils de quartier avec leurs bons coups et ne pas se limiter à définir leurs rôles. Souligner l'apport des conseils de quartier dans les décisions et les rétroactions de la Ville en serait un très bon exemple.
- Faire la promotion de la mission des conseils de quartier.
- Mettre sur pied des actions pour promouvoir et vulgariser la mission et le rôle du conseil de quartier auprès la population.
- Mettre en priorité les propositions de projets visant à aider les citoyens, à favoriser leur participation et à faire connaître les conseils de quartier.
- De manière générale, de nombreuses incohérences surviennent dans l'application par la Ville de ses propres règlements. De grands schémas d'aménagement en passant par le PPU, le zonage et toute la réglementation encadrant la vie citoyenne, on observe un décrochage des principes directeurs au fur et à mesure que l'on se rapproche du terrain. Des dérogations s'enchaînant lot par lot, par exemple, nuisent à la crédibilité de la Ville et à l'adhésion des citoyens aux grands principes de base.

Support communicationnel et graphique

- Offrir un support communicationnel et graphique. **(3 mentions)**
- Les conseils de quartier devraient être consultés et impliqués dans la conception des actions et outils de communications les concernant (ex. dépliant annuel).

Outils

- Mettre à la disposition des conseils de quartier une trousse d'outils de communication avec une identité visuelle cohérente (format des documents, logos en format vectoriel, affiches et signalétique dans les locaux de séance, etc.).
- Faciliter l'accès à du matériel pour la participation des conseils de quartier aux événements de quartier (bannière, si possible personnalisée pour chaque conseil de quartier, stands, matériel promotionnel, etc.).
- Offrir une charte graphique aux conseils de quartier.
- Fournir des outils promotionnels comme un affichage ou une bannière auto portante (de type "roll-up"), afin de mettre en valeur leur participation lors d'événements.
- Fournir des gabarits et un guide de bonnes pratiques en matière de communication numérique (rédaction web, modération des médias sociaux, modèle d'affiche, etc.).
- Afin d'augmenter la mobilisation autour des conseils de quartier et le recrutement de nouveaux administrateurs, soutenir encore plus les conseils de quartier dans leurs efforts de rejoindre davantage de personnes lors des rencontres, notamment avec un coffre d'outils concernant les médias sociaux, des gabarits de visuels et de l'aide à la diffusion des actions locales et des sujets discutés lors d'assemblés.
- Les rapports annuels devraient faire partie d'un support communicationnel et graphique avec l'application d'un gabarit commun en version numérique et papier. Un budget spécifique devrait être dévolu à cette activité parfois exigeante.

Formation

- Inclure le volet relation avec les médias dans la formation des présidents (comment bien répondre en tant qu'administrateur d'un conseil de quartier (information vérifiée, basée sur des faits et non sur des opinions, etc.)

Outils technologiques

- Un énorme rattrapage est à faire sur l'usage des outils technologiques et la présence sur les réseaux sociaux.
- Ajouter des liens vers les pages Facebook des conseils de quartier dans leur page dédiée sur le site Internet de la Ville. **(2 mentions)**
- Créer des portails pour les administrateurs et la population. Simple, attirant et convivial (*user friendly*).
- Créer une page web distincte et indépendante pour chaque conseil de quartier. Nous aimons notre indépendance et avons déjà majoritairement une page Facebook dédiée.
- Une plateforme web inter conseils de quartier pourrait même voir le jour pour certains sujets.
- Rendre accessibles nos réunions via Zoom.
- Créer une adresse courriel de la Ville par conseil de quartier accessible aux citoyens.
- Bonifier la section conseils de quartier sur le site Internet de la Ville.
- Rendre plus accessible la liste des tables de concertation sur le site de la Ville.
- Implication de la Ville pour profiter des outils interactifs.

Banque de photos

- Constituer et donner accès à une banque de photos (activités de participation publique et photos des quartiers). **(2 mentions)**

- Déposer une banque de photographies prises dans le quartier directement dans la page web du conseil de quartier sur le site Internet de la Ville sous un onglet identifié à ce sujet.

Diffusion et promotion des activités des conseils de quartier

- Mieux diffuser les réalisations et obligations des conseils de quartier.
- Créer un espace commun de diffusion des activités des conseils de quartier.
- Faciliter et automatiser l'inscription à la liste de distribution courriel des conseils de quartier sur la page Internet de chaque CQ.
- Mettre en valeur la contribution et les initiatives des conseils de quartier.

Autres commentaires des conseils de quartier

Démarche de révision

- Un calendrier d'évaluation des mesures ajustées devrait être également intégré à la démarche, afin d'en évaluer les impacts à court et moyen termes, et de déterminer, le cas échéant, si un processus de réévaluation de certaines mesures devrait être effectué ou non, en fonction de l'impact de celles-ci ou de l'adhésion à celles-ci, selon le cas.

Étapes déjà réalisées

- Il s'est écoulé 1 an entre la fin de la consultation de la nouvelle Politique de participation publique et les 1^{res} rencontres. En quoi il était si urgent de mettre un questionnaire en ligne du 29 juin au 12 septembre 2022?

Étapes à venir

- Demande d'opinion aux CQ concernant les pistes d'action proposées (1^{er} décembre 2022 au 1^{er} mars 2023) : Cette opinion du Conseil de quartier avec une date butoir rapprochée est précipitée et semble répondre à un désir de régulariser rapidement une situation plutôt qu'un sincère désir d'apporter les modifications nécessaires. Il semble y avoir un volet de modifications rapides, voir urgentes et un autre volet « ouvert et souple » à des décisions ultérieures. Il y a définitivement un manque de transparence et des erreurs impardonnables pour le Service des communications envers les citoyens.
- Adoption des modifications réglementaires et mise en œuvre des mesures (à partir de 2023) : Nous devons attendre entre septembre et décembre 2023 puisque juillet et août ce sont les vacances et cette étape ne se fait pas en ligne pendant l'absence des gens en vacances.
- Participation des conseils de quartier : 271 propositions soumises par les conseils de quartier au cours des différentes étapes, 133 propositions triées et regroupées en sous-thèmes, 128 répondants au questionnaire en ligne pour une opinion sur 133 propositions; vous appelez cela une participation citoyenne... Le 2^e objectif de la démarche sur 2 objectifs totaux est: Répondre aux besoins des citoyens et des administrateurs des conseils de quartier. Il est indiqué qu'en 2021, la ville de Québec compte 549 459 citoyens donc prenons 60% pour représenter les 18 ans et plus (329 675 citoyens) et prenons que 10% de cette tranche d'âge qui y participe, soit 32 967 citoyens. Donc vos priorisations sont basées sur 0.3% (128/32 967). N'importe quelle compagnie sérieuse n'accepterait pas les résultats, basés sur un nombre anorexique de répondants. Ceci ne représente pas vraiment l'opinion citoyenne.

Échantillonnage

- La faiblesse de l'échantillonnage des consultations, la période estivale pour consulter permet déjà de conclure à l'amateurisme de ce processus. Les autres propositions pourront également être considérées dans un deuxième temps. À quel endroit sont-elles, elles devraient faire partie des documents disponibles sur le site afin que l'ensemble des résultats soient disponibles pour consultation. Les actions proposées découlent des propositions jugées prioritaires par les participants au sondage/questionnaire. La priorisation des actions découle des résultats du questionnaire en ligne qui s'est fait pendant une période où les citoyens ne sont pas à l'affût des participations publiques de leur ville, soit du 29 juin au 12 septembre, en plein la période où les familles sont en vacances. Les conseils de quartier tiennent 10 rencontres sur 12 mois, les 2 mois lors desquels il n'y a pas de rencontre sont les mois de juillet et août parce que la Ville semblait consciente que les administrateurs, conseillers municipaux et les conseillers en consultations publiques prennent des vacances dans cette période. Mais pour prioriser des changements majeurs auprès des administrateurs de conseils de quartier, vous poussez un questionnaire en ligne, bien entendu, vous pouvez prendre vos vacances pareilles et ramasser les résultats au retour, à partir desquels vous baserez vos priorités et actions.

Communication

- La communication concernant vos pistes d'actions proposées doit sérieusement être mise à jour. Vous priorisez un processus important sur 128 répondants, c'est vraiment frustrant pour ceux qui ont participé à l'atelier d'échange et à l'atelier des conseils de quartier. Est-ce qu'un statisticien confirmerait que le nombre de répondant versus le bassin possible est suffisant et représentatif? Que l'étape de priorisation peut être basée sur ce maigre résultat? De plus, certains quartiers sont pénalisés avec tout ce qui se fait en ligne. Il y a des quartiers où la priorité n'est pas d'avoir un ordinateur, mais de manger.

Commentaires d'un organisme

Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur

Thème 1 (Relation avec l'administration municipale)

- Impliquer le conseil de quartier plus en amont dans l'élaboration des projets (résolutions et préoccupations déjà exprimées, ateliers en amont, etc.) : Cela est souhaitable pour le bien commun si cela est pensé et fait publiquement, c'est-à-dire que cette implication renforcée des conseils de quartier se déroule dans des assemblées et des séances ouvertes au public (plutôt qu'en comités de travail privés).
- Annoncer plus tôt les projets soumis en consultation (temps de préparation) : Les délais à prévoir doivent non seulement tenir compte du temps de préparation des conseils de quartier, mais également du temps nécessaire pour que ceux-ci puissent assurer une transmission adéquate aux citoyens, et conséquemment de leur temps de préparation nécessaire.
- Informer périodiquement les CQ des modalités d'abonnement sur la page Internet de la Ville (communiqués, avis, travaux, consultations, etc.) : 1) Cette proposition tient pour acquis que tous les administrateurs et toutes les administratrices des conseils de quartier ont accès à Internet et possèdent une littératie numérique (ou du moins qu'il s'agit d'un prérequis pour exercer ce rôle). La Ville est une institution publique et il s'agit de son rôle et de sa responsabilité de diffuser adéquatement l'information pertinente directement auprès des membres des conseils de quartier

(et non l'inverse), par exemple via une liste de diffusion (également disponible pour le public).

2) L'information présentement diffusée par la Ville de Québec via ses communiqués et avis publics est généralement peu digeste. C'est aussi la responsabilité de la Ville de retravailler une partie de ses communications pour les rendre accessibles pour tous et toutes les membres des conseils de quartier, peu importe leur situation personnelle et leur niveau de littératie.

- Inciter les élus à mettre à profit cette période pour apporter de l'information en lien avec les suivis demandés, les enjeux ou les projets à venir dans le quartier (outil aide-mémoire, formation) : Des citoyen·ne·s et des groupes se présentent aux assemblées des conseils de quartier principalement pour obtenir cette information exclusive de l'élue.

À Saint-Sauveur, l'information actuelle est présentée en vrac sans ordre défini et sans annonce préalable. Pour le bien commun, nous suggérons que 1) les sujets des points d'information soient annoncés dans l'ordre du jour du conseil de quartier et 2) que des sujets jugés d'intérêt par le quartier soient systématiquement prévus à ce point, même si ce n'est que pour annoncer qu'il n'y a pas de nouvelles.

- Ajuster l'ordre du jour afin d'assurer une présence régulière (ex: point en début de rencontre) : Pour favoriser la participation citoyenne aux assemblées des conseils de quartier, le point d'information de l'élue devrait toujours être prévu le plus tôt possible en séance (ex: 15 minutes après le début) et devrait toujours être suivi de la période de question du public.
- Améliorer le suivi des demandes des conseils de quartier adressées à la Ville. Autant cette proposition que les différentes pistes d'action proposées nous semblent souhaitables. Cependant, ces mesures doivent être systématiquement accompagnées de la réflexion sur les moyens à déployer pour assurer la transmission aux citoyen·ne·s des informations, rétroactions et réponses obtenues par les conseils de quartier.

Thème 2 (Mobilisation et soutien aux administrateurs)

- Les principales personnes concernées par ce sujet et les mesures proposées sont réellement, dans ce cas-ci, les administrateurs et les administratrices des conseils de quartier. Cependant, un angle mort n'a pas été couvert par la consultation: les inégalités sociales d'accès au rôle d'administrateurs et administratrices.

Nous proposons comme mesures prioritaires:

- D'offrir une petite allocation financière aux administrateurs et administratrices, pour favoriser la candidature et l'engagement des personnes en situation financière précaire et/ou d'exclusion sociale;
- De bien publiciser, lors des appels aux candidatures pour l'élection des postes (et à d'autres occasions aussi), l'existence du remboursement des frais de transport et des frais garderie;
- De simplifier et rendre plus accessible la procédure de remboursement de ces frais.

Thème 3 (Révision des règlements actuels)

- Ce point est particulièrement problématique et souffre d'un déficit démocratique important. Il est illégitime que la Ville de Québec modifie des aspects du fonctionnement des conseils de quartier qui touche le cœur de sa mission, en n'ayant pas adéquatement informé et consulté le public (en dehors des membres des conseils de quartier).
- *Permettre la tenue des réunions en mode virtuel et hybride* : La tenue des réunions en mode hybride pourrait favoriser leur accessibilité si et seulement si cela est bien organisé et pensé. Cependant, autoriser la tenue des réunions en mode virtuel constitue un frein important à l'accessibilité des réunions pour les personnes en situation de fracture numérique, qu'elles soient issues du public ou qu'elles soient administratrices des conseils de quartier. Cette mesure aurait

pour conséquence grave d'augmenter les inégalités sociales au sein de nos quartiers, plutôt que de contribuer à les réduire.

- Établir des balises pour la tenue de réunion en mode hybride (ex. : nombre minimal d'administrateurs présents dans la salle, animation dans la salle, modalités de vote, etc.) : Le principe qui doit guider ces balises, afin que les réunions en mode hybride soient réellement accessibles à tous et toutes, est le suivant: qu'une personne en virtuel ou en présentiel ne soit pas désavantagée par rapport aux autres quant à la réception de l'information et quant à sa possibilité de participation à la réunion. Aussi, il est important que, pour le quorum, les administrateurs et administratrices soient en majorité en présentiel (sinon, il y aura impression de vide dans la salle chez le public.)
- *Maintenir l'obligation de réserver un certain nombre de postes d'administrateurs aux hommes et d'administratrices aux femmes afin d'inciter davantage les femmes à s'impliquer au sein des conseils de quartier* : La parité hommes/femmes est une composante essentielle des conseils de quartier. Il est illégitime qu'une modification à ce règlement soit adoptée sans réelle information et consultation auprès de la population. Des activités publiques de consultation et d'échange devraient être tenues à ce niveau avant d'amorcer toute modification réglementaire. Les principales organisations représentant la voix des femmes dans notre ville (ex: RGF-CN) devraient être formellement invitées comme partie prenante. À notre avis, les discussions futures devraient aussi inclure une réflexion sur la diversité de genre et sur la manière d'assurer l'inclusion et la représentativité des personnes s'identifiant comme ni homme ni femme (intersexe, non-binaire, queer, en questionnement, etc.).

Thème 4 (Projets d'initiative)

- Les principales personnes concernées par ce sujet et les mesures proposées sont également ici les administrateurs et les administratrices des conseils de quartier. Cependant, nous croyons que les critères actuels de la Ville n'assurent pas le déploiement du programme des projets d'initiatives dans son plein potentiel. En effet, tous les projets d'initiatives reposent sur l'engagement bénévole accru des administrateurs et des administratrices: un niveau de saturation d'engagement bénévole peut être rapidement atteint. Par conséquent, la définition du critère « le conseil de quartier est partenaire du projet » pourrait être légèrement allégée pour inclure un niveau d'implication un peu moins élevé (mais toujours présent). D'autre part, l'opportunité d'établir un partenariat avec les conseils de quartier pour réaliser un projet d'initiative devrait être beaucoup plus publicisée. Très peu de citoyen·ne·s, de groupes et d'organisations sont au courant de cette opportunité.

Thème 5 (Outils et pratiques de communication)

- Nous réitérons l'importance que la poursuite de la démarche de consultation actuelle soit dès maintenant ouverte à l'ensemble de la population. Aussi, qu'elle soit réellement publicisée par le Service de la participation citoyenne et les conseils de quartier. Enfin, pour remettre les citoyen·ne·s au cœur de la réflexion, les sujets suivants sont prioritaires à aborder pour la suite de la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier:
 - 1) Les pratiques de communication avec les citoyen·ne·s;
 - 2) Les pratiques à mettre en œuvre pour rendre la participation citoyenne aux conseils de quartier beaucoup plus accessible et inclusive.

Autres commentaires du comité de citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur

Le CCCQSS a pris connaissance il y a à peine quelques mois qu'une démarche de consultation était en cours pour réviser les pratiques et le fonctionnement des conseils de quartier. Nous avons constaté que la démarche de consultation s'est réalisée, jusqu'à maintenant (soit depuis 1an), uniquement auprès des administrateurs et administratrices des conseils de quartiers. Alors que la Ville de Québec souhaite adopter très prochainement (avant l'été) les mesures et les modifications réglementaires prioritaires issues de cette consultation, nous constatons que celles-ci n'auront aucunement ou très peu considéré ni l'opinion des différent·e·s citoyen·ne·s et ni leurs besoins à l'égard des conseils de quartier. Cela est problématique, parce que les conseils de quartier sont une instance ayant comme mission de mener les consultations citoyennes et d'agir comme courroie de transmission entre leur communauté et l'administration municipale.

Nous déplorons principalement:

- Qu'aucune publicité ni annonce de l'existence de cette consultation n'ait été faite publiquement par la Ville de Québec à la population (et non, ouvrir une page thématique dans la section « Participation citoyenne » du site web n'est pas une action suffisante pour informer la population);
- Que le seul moment de consultation ouvert au public ait été un questionnaire en ligne au cours de l'été, soit au moment où les conseils de quartier sont en vacances, ne siègent pas et ne peuvent informer leur communauté de cette occasion de faire valoir son opinion, et que certains des sujets de modifications réglementaires envisagées sont loin de concerner uniquement les administrateurs et les administratrices, mais touchent plutôt la mission et les fondements des conseils de quartier; il est illégitime que le public n'ait pas pu être informé et consulté suffisamment et adéquatement sur ces sujets.

Enfin, nous constatons aussi que certains des sujets qui se rapportent davantage au cœur de la mission des conseils de quartier n'ont pas été couverts par la démarche actuelle de consultation. Selon le cas, ceux-ci auraient dû être réfléchis soit en amont de certains sujets soit en même temps que d'autres. Le CCQSS tient à spécifier qu'il n'est pas du tout contre plusieurs des propositions, présentement sur la table, de mieux doter les conseils de quartier d'outils et de moyens pour accomplir leurs mandats, ou encore de travailler à améliorer les relations entre ceux-ci, les élu.es et l'administration municipale.

Ce que nous demandons au Conseil de quartier de Saint-Sauveur, c'est que dans l'opinion qu'il formulera, qu'il appuie (et communique à la Ville) nos constats généraux sur le déficit démocratique de la démarche de consultation actuelle et par conséquent de certaines des mesures et pistes d'actions suggérées (celles ne concernant pas uniquement les administrateurs et administratrices, mais ayant un impact sur l'ensemble des citoyen·ne·s de nos quartiers). Nous vous demandons aussi de transmettre à la Ville nos commentaires suivants portant sur certaines des propositions prioritaires ayant ressorti de cette démarche de consultation. Nous réitérons l'importance que la poursuite de la démarche de consultation actuelle soit dès maintenant ouverte à l'ensemble de la population. Aussi, qu'elle soit réellement publicisée par le Service de la participation citoyenne et les conseils de quartier.

Enfin, pour remettre les citoyen·ne·s au cœur de la réflexion, les sujets suivants sont prioritaires à aborder pour la suite de la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier: 1) Les pratiques de communication avec les citoyen·ne·s; 2) Les pratiques à mettre en œuvre pour rendre la participation citoyenne aux conseils de quartier beaucoup plus accessible et inclusive.

Réponse du conseil de quartier de Saint-Sauveur aux préoccupations du Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS) relatives à la démarche de révision du fonctionnement des conseils de quartier.

Nous tenons d'abord à vous remercier pour votre démarche et travail d'analyse sur cette question. Nous précisons que le conseil de quartier est un des mécanismes parmi d'autres prévus à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec. En ce sens, il faut voir la démarche actuelle essentiellement comme un moyen d'améliorer le fonctionnement de ce mécanisme.

Les modifications proposées ne se substituent pas à la politique et n'en limitent pas la portée.

Les conseils de quartiers bénéficient d'une large autonomie, puisqu'ils sont des personnes morales à part entière, mais c'est la Ville qui en dicte le règlement de fonctionnement et qui met à leur disposition les ressources requises.

Le processus de modification actuel vise essentiellement ce volet de régie interne et ne porte ni sur la mission, ni sur l'autonomie des conseils dans leur rôle d'instance consultative. En ce sens, il concerne au premier chef les bénévoles qui composent les conseils de quartiers. Nous ne croyons pas que la démarche actuelle aurait dû être publicisée davantage ou s'adresser explicitement à tous les citoyens de la Ville.

De plus, nous sommes conscients que d'autres conseils de quartiers sont aux prises avec des problèmes liés à leur fonctionnement que nous ne vivons pas dans Saint-Sauveur, notamment pour réunir le quorum nécessaire aux réunions. Plusieurs modifications proposées répondent également à des préoccupations exprimées ailleurs dans la Ville. Bien que nous puissions nous sentir moins concernées, la pertinence des conseils de quartier n'a de sens que si le mécanisme fonctionne dans son ensemble. Ainsi, notre position est plus nuancée et diverge de la vôtre.

Vos propositions nous ont été d'une grande aide dans notre réflexion. À ce sujet, vous soulignez l'importance d'inclure une diversité de personnes dans les consultations et le conseil d'administration et faites plusieurs propositions en ce sens. Force est de constater qu'il est difficile pour la Ville, et à plus forte raison pour des administrateurs bénévoles, de joindre les personnes que nous aimerions voir davantage incluses. Nous serions très ouverts à collaborer davantage avec des organismes du milieu à ce sujet et ainsi permettre à plus de points de vue portés par la population de notre quartier de s'exprimer haut et fort.

Réalisation du rapport

4 mai 2023